

Régime :

ECI sans seconde chance

						Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	
Semestre	Code UE	TITRE DE L'UE	TITRE DE L'EC	Coef EC	Informations complémentaires	Contrôle continu intégral (CCI)	Si CCI, possibilité de seconde chance
SEMESTRE1	AMSRHN3U10	Management des organisations		12		Oui	Non
	AMSRHN3E13		Analyse du Travail et des Organisations	8			
	AMSRHN3E12		Stratégie d'Entreprise et Politique RH	4			
	AMSRHN3U20	Management des RH 3		9		Oui	Non
	AMSRHN3U35	Management des RH 4		6		Oui	Non
	Total S1						
SEMESTRE 2	AMSRHN4U40	Management et Communication		6		Oui	Non
	AMSRHN4U50	Méthodologie du Conseil et de l'Intervention		15		Oui	Non
	AMSRHN4U60	Langage		2		Oui	Non
	AMSRHN4U70	Insertion Professionnelle		10	Note seuil : 10/20 à l'EC	Oui	Non
	Total S2						
	Total S1 + S2			60			

Présence :

La présence aux enseignements fait partie des règles de l'Université. Dans le cadre du respect de cette règle et comme le M2 MRH est en contrôle continu intégral, l'assiduité pour tous les cours est obligatoire, 3 absences non-justifiées auront pour conséquence une note égale à 0/20 en contrôle continu. L'équipe pédagogique du Master 2 MRH procèdera à un relevé systématique des étudiants présents en séance de Travaux Dirigés. Les étudiants doivent transmettre leur justificatif d'absence à l'assistante de formation qui gèrera les justificatifs.

En cas d'impondérable, de sinistre, ou de tout évènement privant l'établissement de tenir une évaluation le jour prévu, l'évaluation peut être reportée dans les délais les plus rapprochés, y compris le samedi.

Seconde chance :

Aucune épreuve de seconde chance ne sera organisée

Redoublement : Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler.

La décision du jury apparaîtra sur le relevé de notes par la mention "non admis à redoubler" ou "admis à redoubler".

Les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lorsque l'étudiant.e y a obtenu la moyenne.

Une UE est obtenue si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20, une UE acquise ne peut être repassée.

Stage : durée minimum de 16 semaines. En cas de stage non validé, l'année de M2 ne peut pas être validée. Une note seuil de 10/20 est fixée à l'EC Insertion professionnelle.